



Centre de recherche sur la mondialisation

English  
italien   español  
srpski   portugês  
العربية   Deutsch

www.mondialisation.ca   Concernant le CRM   Contact   Devenez membre   Magasin en ligne

Le 17 février 2012   Syrie : Joueurs impénitents



- Accueil
- Articles Récents
- États-Unis
- Canada
- Amérique latine & Caraïbe
- Europe
- Afrique subsaharienne
- Russie et CEI
- Moyen Orient
- Océanie
- Asie

- Guerre USA OTAN
- Histoire, société et culture
- Crise économique mondiale
- Crimes contre l'humanité
- Environnement
- Pétrole, Gaz de schiste, Transnationales
- Pauvreté et inégalités
- Militarisation
- 11 sept. Guerre au
- Droits humains et police
- Loi et religion
- Biotechnologie et OGM
- Droits des femmes
- Désinformation médiatique
- Politique et religion
- Nations Unies
- Science et médecine
- Services de renseignements

Recherche

Archives

Index des Auteurs

RSS | Ce qu'est le RSS

Visitez notre site web

GlobalResearchTV



## Surveillance d'Internet - Le projet de loi C-30 suscite critiques et inquiétudes

par Fabien Deglise

Mondialisation.ca, Le 16 février 2012  
Le Devoir.com

Envoyer cet article à un(e) ami(e)  
Imprimer cet article

0 Digg ↑   3 submit   reddit   3 Share   0 Tweet

Critiques, mais pas pour les mêmes raisons. Alors que les petits fournisseurs d'accès à Internet ont dénoncé hier l'intrusion dans la vie privée que constitue le projet de loi C-30 du gouvernement fédéral, les plus gros, eux, se sont dits plutôt préoccupés par les dépenses que pourrait leur occasionner la mise en place de cette loi et par l'incidence sur la facture de leurs abonnés. Des abonnés qui s'expriment de plus en plus, d'ailleurs, contre les nouvelles intentions législatives du gouvernement Harper: en fin de journée mardi, plus de 92 000 personnes avaient signé une pétition pour décrier ce projet de loi.

«Il n'y a pas de raison de se réjouir, a commenté hier Joseph Bassili, président de la compagnie Colba Net, un petit fournisseur d'accès à Internet au Québec. Il y a quelques années, le bouquin 1984 nous présentait un monde du futur dans lequel les citoyens étaient surveillés et contrôlés par l'État. Ce monde, nous y sommes arrivés. La vie privée est de moins en moins respectée. Et c'est regrettable.»

S'il est adopté dans sa forme actuelle, le projet de loi C-30 va permettre à l'avenir aux forces policières de récolter des informations personnelles sur des citoyens, auprès des fournisseurs d'accès à Internet, et ce, sans une supervision judiciaire associée à un mandat de perquisition ni obligation de justifier la demande. Ces informations sont actuellement obtenues par les services de renseignement et de police, selon un cadre légal plus strict.

Pour le président de l'Association canadienne des communications sans fil, Bernard Lord, ce projet de loi ne va pas transformer les fournisseurs d'accès au réseau Internet en «agents du gouvernement», comme le prétendent depuis quelques jours les défenseurs des libertés civiles, mais il risque d'imposer des contraintes organisationnelles aux compagnies, lesquelles pourraient être amenées à répondre à un plus grand volume de requêtes policières. «Actuellement, une centaine de personnes sont chargées de répondre à ces demandes chez les membres de l'Association [Bell Canada, Rogers, Vidéotron sont du nombre], dit-il. Si ces demandes augmentent, il va falloir embaucher du monde. Ce

sont des coûts importants. Qui va payer? Si nous n'obtenons pas de compensation du gouvernement, ces dépenses vont être transmises aux abonnés.»

### Dérive sécuritaire

L'Association a refusé hier de se prononcer sur la portée sociale de ce projet de loi, mais elle assure qu'elle va être présente aux comités du Parlement chargés d'étudier ce projet de loi, qui pour des milliers de citoyens vient concrétiser une nouvelle dérive sécuritaire du gouvernement conservateur de Stephen Harper. En fin de journée hier, une pétition en ligne lancée par l'organisme OpenMedia.ca pour dénoncer ce projet de loi avait déjà récolté 92 634 signatures d'un océan à l'autre.

Par ailleurs, l'été dernier, un sondage commandé par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a révélé que 82 % des Canadiens s'opposaient à ce que le gouvernement donne «accès à [leurs] dossiers de courriel et à d'autres données concernant la façon dont ils utilisent Internet sans avoir obtenu un mandat d'un tribunal».

*Articles de Fabien Deglise publiés par Mondialisation.ca*



---

### Avocats droit Internet

Nouvelles technologies, concurrence déloyale, diffamation, e-commerce.

[dufour-losca.fr/](http://dufour-losca.fr/)

Annonces Google

---

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre de recherche sur la mondialisation.

[Pour devenir membre du Centre de recherche sur la mondialisation](#)

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission d'envoyer la version intégrale ou des extraits d'articles du site [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) à des groupes de discussions sur Internet, dans la mesure où les textes et les titres ne sont pas modifiés. La source doit être citée et une adresse URL valide ainsi qu'un hyperlien doivent renvoyer à l'article original du CRM. Les droits d'auteur doivent également être cités. Pour publier des articles du Centre de Recherche sur la mondialisation en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

[www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) [www.mondialisation.ca](http://www.mondialisation.ca) contient du matériel protégé par les droits d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif et est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par les droits d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur de ces droits.

Pour les médias: [crgeditor@yahoo.com](mailto:crgeditor@yahoo.com)

© Droits d'auteurs Fabien Deglise, [Le Devoir.com](http://LeDevoir.com), 2012

L'adresse url de cet article est: [www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29342](http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=29342)

---

[Privacy Policy](#)

© Copyright 2005-2009 Mondialisation.ca  
Site web par Polygraphx Multimedia © Copyright 2005-2009